

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL SUD-OUEST
LIGUE WILAYA DE FOOTBALL NAAMA

Site web: <http://www.lwfnaama.dz> / Facebook: lwfnaama / Email: lwfnaama@hotmail.fr

COMMISSION WILAYA DE DISCIPLINE

Procès –Verbale N°09 Séance du 13/05/2024

Membres Présents :

MM	LASKRI	Habib	Président
	KHERRAFI	Gherissi	Secrétaire
	BELLIA	Ibrahim	Membre

*****Championnat JEUNES*****

ORDRE DU JOUR :

1- Traitement des affaires

- 09^{ème} JOURNEE**
- Vu les feuilles de match.
 - Vu les rapports des arbitres.
 - Vu les rapports des délégués

AFFAIRE N° 28: U15 Rencontre IRBA // SCAKM du 10/05/2024

Dirigeant Expulsé

-KESSAL Mohammed licence n° E0015 « CSAKM » pour C.A.S. envers officiel
Sanction 02 mois suspension ferme + amende 1500,00DA article 94 des R.G. de la FAF

- Joueurs avertis

-BENALLAL Djawad licence n° E0015 « CSAKM » pour C.A.S.
Sanction 02 mois suspension ferme + amende 1500,00DA article 94 des R.G. de la FAF
-OUAHAB Youcef licence n° J0318 « CSAKM » pour CAS
-TOUAHRIA Abdennour licence n° J1801 « IRBA » pour Jeu dangereux

AFFAIRE N° 29: U15 Rencontre MFA // OMAS du 10/05/2024

Joueurs avertis

-KHALDI Imad Eddine licence n° J0034 «OMAS» pour Jeu dangereux

AFFAIRE N° 30: U17 Rencontre IRBDB // OMAS du 10/05/2024

Joueurs avertis

-MERINE Islam licence n° J1477 «IRBDB» pour Jeu dangereux
- ALOUANI Boualem licence n° J1476 « IRBDB » pour CAS
- KACEMI Brahim licence n° J0043 « OMAS » pour Jeu dangereux

AFFAIRE N° 31: U15 Rencontre IRM // USN du 10/05/2024

Joueurs avertis

-KASKAS Med Yasser licence n° J2558 « USN » pour Jeu dangereux

AFFAIRE N° 32: U17 Rencontre IRM // USN du 10/05/2024

Joueurs expulsés

-MILOUDI Ahmed Choukri licence n° J1339 «IRM» pour Agression envers officiel
Sanction 06 mois de suspension ferme + amende 5000,00 DA Art101 des R.G. de la FAF
-BELARBI Nadjib Abdelkader licence n° J1327 « IRM » pour insultes et menaces envers officiel
Sanction 02 matchs de suspension ferme + amende 5000,00 DA Art.105 des R.G. de la FAF

Joueurs Signalés

- DAHMANI Khélifa licence n° J1304 "IRM" pour tentatives d'agression envers officiels
Sanction 03 mois de suspension ferme + amende 2500,00 DA Art102 des R.G. de la faf
- ADJEDIR Ahmed Abdelbasset licence n° J1308 "IRM" pour tentatives d'agression envers officiels
Sanction 03 mois de suspension ferme + amende 2500,00 DA Art102 des R.G. de la faf
- ABDELLAOUI Younès licence n° J1510 "IRM" pour tentatives d'agression envers officiels
Sanction 03 mois de suspension ferme + amende 2500,00 DA Art102 des R.G. de la faf
- BELADJANI Med Bachir licence n° J1309 "IRM" pour tentatives d'agression envers officiels
Sanction 03 mois de suspension ferme + amende 2500,00 DA Art102 des R.G. de la faf

Joueurs avertis

- KHITRI Abdallah licence n° J1314 "IRM" pour Jeu dangereux
- BENMAHI Redouane licence n° J2332 « USN » pour comportement antisportif

AFFAIRE N°33: U17 Rencontre JSAB // CRBAS du 10/05/2024

- Partie non jouée
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que l'arbitre de la rencontre **JSAB // CRBAS** n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe CRBAS au lieu et heure prévue de la rencontre.
- Attendu qu'après l'attente d'un laps de temps réglementaire, l'arbitre établit un constat d'absence de l'équipe **CRBAS**
- Attendu que l'arbitre en agissant de la sorte a fait une juste application de la réglementation.

Par ces motifs la commission décide (article 52 des R.G. de la FAF).

Match perdu par pénalité pour **CRBAS** pour en attribuer le gain au **JSAB** qui marque trois points (03)

Trois points et un score de trois (03) but à zéro (00)

Amende de **15.000,00** de l'équipe **CRBAS**

3^{ème} forfait de cette catégorie : Défalcation d'un point à l'équipe seniors en application de la Circulaire n°04 du 15/11/2023 de la FAF

AFFAIRE N°34: U17 Rencontre AAS // IRMBA du 11/05/2024

- Partie non jouée
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que l'arbitre de la rencontre **AAS // IRMBA** n'a pas eu lieu suite à l'absence de s deux (02) équipes A l'heure prévue de la rencontre.
- Attendu qu'après l'attente d'un laps de temps réglementaire, l'arbitre établit un constat d'absence des 02 équipes
- Attendu que l'arbitre en agissant de la sorte a fait une juste application de la réglementation.

Par ces motifs la commission décide (article 52 des R.G. de la FAF).

Match perdu par pénalité pour les deux (02) équipes **AAS** et **IRMBA**

Amende de **15.000,00 DA** à l'équipe **AAS**. Et amende de **15.000 ,00 DA** pour l'**IRMBA**

**Président de la Commission
HABIB LASKRI**